

# Lignes d'horizon #22

janvier 2024



## EDITO

Les débuts d'année sont toujours particuliers. Il y a cette pointe d'enthousiasme vers un avenir qui ne demande qu'à être dessiné. C'est vrai qu'il n'y a pas de moment parfait pour se lancer. Alors autant se lancer maintenant.

Commencer par prendre soin de soi, à travers son hygiène de vie. Le Dry January est l'occasion de se tester face à sa relation avec l'alcool.

Les entreprises, aussi, ne doivent plus perdre de temps. Elles ont bien compris qu'il faut être attentif au bien-être des collaborateurs pour rester compétitives. Et l'innovation en santé au travail peut les accompagner dans ces enjeux.

Bonne lecture.

**Caroline Delmas**  
Directrice

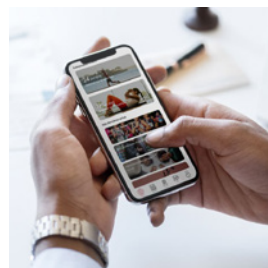
**Thierry Tron Lozai**  
Président



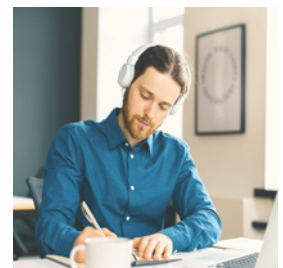
**LE ZOOM**  
Alcool en entreprise, connaître le cadre pour mieux agir



**LE DOSSIER**  
Santé au travail, quelles innovations ?



**EN DIRECT**



**AGENDA ateliers**

# Alcool en entreprise, connaître le cadre pour mieux agir

*L'alcool au travail peut être un sujet délicat. Au-delà d'un tabou qu'il est nécessaire de lever, il ne faut pas ignorer son impact.*

*Les effets de l'alcool sur la santé peuvent être graves, des troubles neurologiques aux problèmes cardiaques... Une consommation régulière peut conduire à la dépendance, affectant la vie personnelle et professionnelle.*

*Ne pas savoir comment agir peut se comprendre. Mais ne pas agir est impensable.*

## Un cadre clair, posé par la réglementation

Les entreprises en ont bien conscience : l'employeur a l'obligation d'assurer la sécurité et la santé de ses salariés.

Les boissons alcoolisées sont **interdites sur le lieu de travail**. L'exception est tolérée pour le vin, la bière, le cidre et le poiré, mais seulement pour des événements particuliers ou le restaurant d'entreprise. Toutefois, l'employeur est libre d'interdire tout alcool pour raison de sécurité. En effet, la responsabilité de l'employeur est en cause si un employé ivre cause un accident...

Rappelons que la conduite en état d'ivresse est une **infraction** sérieuse qui peut entraîner la suspension ou le retrait du permis. Après un pot de départ ou un repas d'affaires, mieux vaut réfléchir à deux fois avant de prendre le volant !

Prenons soin aussi des plus **jeunes** : inciter un apprenti mineur ou un jeune travailleur à consommer de l'alcool peut entraîner des sanctions. Par ailleurs, aucune boisson alcoolique ne peut être vendue ou offerte à un mineur de moins de 16 ans.

Le **règlement intérieur** peut autoriser l'utilisation d'éthylotests, lorsqu'au regard des fonctions occupées par le salarié, un tel état d'ébriété est de nature à exposer les personnes ou les biens à un danger. Un contrôle d'alcoolémie est donc possible sur le lieu de travail en présence d'un tiers (exemple : membre du CSE). Ce contrôle peut également s'effectuer en dehors de l'entreprise (par exemple, contrôle routier).

## Des postes à risques

Les troubles de la vigilance, de la coordination et de l'équilibre, avec une potentielle agitation ou somnolence, ont des conséquences directes sur certaines activités.

**Certains métiers sont plus exposés** que d'autres, comme les conducteurs routiers, les agents de sécurité, ou ceux travaillant en hauteur. Imaginez les conséquences dramatiques d'un instant de somnolence au volant ou d'un geste maladroit en manipulant une machine dangereuse...

Il ne faut pas oublier les **profils sensibles** comme les femmes enceintes et les jeunes travailleurs qui pourraient se mettre en danger.

## Comment prévenir le risque ?

Introduire une **charte sur l'usage toléré** en entreprise crée des lignes directrices pour les employés. Cela établit des règles claires en matière de consommation d'alcool au travail.

Intégrer des **clauses spécifiques** sur la consommation d'alcool dans les contrats de travail, surtout pour les

salariés itinérants tels que les commerciaux, renforce l'engagement envers des pratiques responsables.

L'employeur peut **organiser des initiatives de prévention et de sensibilisation**, comme le Dry January, pour contribuer à créer une culture d'entreprise axée sur la santé et la sécurité.

La **vérification du permis de conduire** s'avère essentielle, en particulier pour les postes impliquant la conduite. Cela s'inscrit dans le cadre légal pour évaluer la candidature d'une personne à un poste.

L'installation d'un **Éthylomètre Anti-démarrage** (EAD) est une mesure novatrice pour prévenir la conduite en état d'ivresse. Cela renforce la responsabilité des employés vis-à-vis de leur propre sécurité et de celle de leurs collègues.

## Agir face à un cas suspecté ou avéré

**En cas d'alcoolisation aiguë**, le service RH doit mettre en place un **protocole interne** pour raccompagner le salarié à son domicile (avec l'aide d'un proche si possible). Solliciter ensuite le médecin du travail pour évaluer la situation, tout en informant le salarié des éventuelles sanctions.

**En cas de suspicion** de consommation abusive d'alcool, l'employeur peut **solliciter le médecin du travail** pour un rendez-vous à la demande de l'employeur par écrit. Informez le salarié de manière transparente tout en cherchant un soutien médical approprié.

En adoptant ces mesures, les entreprises peuvent créer un environnement de travail sain et sécurisé tout en offrant un soutien aux employés confrontés à des problèmes liés à la consommation d'alcool. La clé réside dans la prévention et la gestion proactive de cette question délicate.

EN DIRECT

## Déclaration annuelle et appel des cotisations

Comme chaque année, l'appel des cotisations débute courant décembre. Vous avez dû recevoir un courrier vous invitant à vous connecter sur votre espace adhérent, afin de déclarer vos effectifs. A la fin du processus, vous pourrez régler votre cotisation annuelle. Vous avez jusqu'au 28 février 2024 : ne tardez pas, le temps passe vite !

Nous vous rappelons que le coût de la cotisation comprend le suivi de santé de vos salariés, mais pas seulement ! de nombreuses prestations sont incluses dans cette cotisation, sans que cela n'engendre de frais supplémentaire : diagnostic et conseil en risques professionnels, aide à l'élaboration du Document Unique, prévention de la désinsertion professionnelle, modules e-learning en ligne, invitations à des webinaires et autres événements...

*Retrouvez tous nos services et notre actualité depuis notre site internet*

---

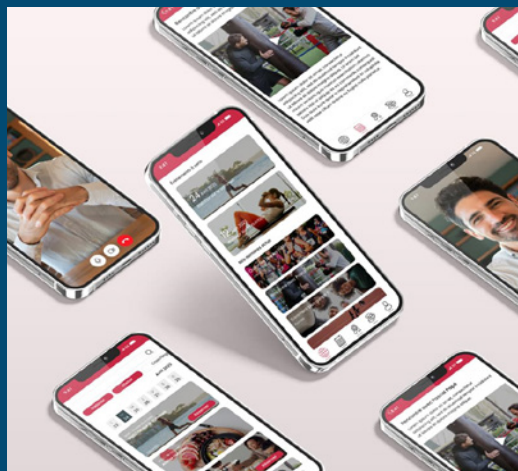
## Form-e, l'application qui prend soin de vos salariés

Employeurs, contribuez au bien-être de vos collaborateurs en leur mettant à disposition une application smartphone de conseils sur l'hygiène de vie et la santé au travail (Android et Iphone).

Vos collaborateurs pourront prendre soin d'eux à travers trois grands thèmes, la batterie physique, émotionnelle et mentale, généreusement développés pour couvrir une large palette de besoins.

Des experts de la santé et des sportifs de haut niveau participent à la création de tous les contenus : des ateliers en direct, des podcasts à écouter dans les transports, des tutoriels vidéos, du coaching en ligne, des articles courts, des webinaires...

Horizon Santé Travail est le seul service d'Île-de-France à proposer l'application Form-e à ses adhérents, pour un coût dérisoire : 1€ par mois et par salarié, avec un abonnement d'un an (12€HT par an et par salarié).



*Offre réservée à nos adhérents, souscription par mail à [offre.complementaire@horizonsantetravail.fr](mailto:offre.complementaire@horizonsantetravail.fr) ou lors de la déclaration annuelle depuis l'espace adhérent*

---

## Un nouvel espace adhérent fin avril 2024

Nous vous avons annoncé le changement de notre logiciel métier lors de notre numéro précédent. A la clé, un tout nouvel espace adhérent en ligne pour faciliter les modalités du suivi de santé, ainsi que l'accès aux documents et informations mis à disposition par notre service.

Le projet avance et la date de son déploiement se précise pour fin avril 2024. Alors surveillez nos communications et vos mails, nous allons bientôt vous présenter toutes les fonctionnalités !

Lignes d'horizon #22 - 04

## Déménagement du centre de Paris

Afin de mieux accueillir vos collaborateurs, notre centre médical situé à Paris va déménager vers des locaux flambant neufs, toujours dans le 16e arrondissement.

À partir du mardi 2 janvier 2024, nous aurons le plaisir d'accueillir vos salariés à notre nouvelle adresse :

Centre de Paris  
65 rue Chardon Lagache  
75016 Paris  
Métro lignes 9 et 10 à proximité  
Parking payant dans les rues adjacentes



Vos interlocuteurs restent les mêmes et sont toujours accessibles depuis leurs coordonnées habituelles (e-mail et téléphone).

---

## Sensibilisez vos salariés aux gestes qui sauvent avant la retraite

Depuis le 19 avril 2021, la loi oblige l'employeur à proposer à ses salariés avant leur départ à la retraite une sensibilisation aux gestes qui sauvent. Cette initiative vise à rendre les futurs retraités proactifs en matière de premiers secours. Chaque minute d'inactivité face à un arrêt cardiaque réduit considérablement le taux de survie de la victime.

Horizon Santé Travail met en place des sessions de sensibilisation aux gestes qui sauvent pendant le préavis de départ à la retraite des salariés qui le souhaitent. Pendant plus de 2 heures, nos professionnels de santé donneront l'opportunité aux volontaires d'acquérir des compétences dans le but d'assurer sa propre sécurité ou celle d'autrui.

*Service offert à nos adhérents, inscription depuis notre site internet*

---

## Dirigeant, faites le point sur votre santé

Quand on dirige une entreprise, le stress fait partie du quotidien. Le poids des responsabilités pousse de nombreux dirigeants à privilégier l'intérêt de leur établissement. Parfois, au détriment de leur santé et de leur qualité de vie.

Horizon Santé Travail est le premier Service de Prévention et de Santé au Travail d'Île-de-France à vous proposer de réaliser un test simple et rapide, en partenariat avec l'observatoire Amarok. A travers une interface en ligne anonyme, mesurez l'équilibre de votre état de santé globale en moins de 10 minutes.



*Test offert et réservé à nos adhérents, demandez le lien du test à nos équipes*



# Santé au travail, quelles innovations ?

*Oubliez l'image poussiéreuse de la santé au travail. Les bonnes idées ne cessent de se développer depuis quelques années pour renforcer l'intérêt du grand public.*

*La prise de conscience autour de la santé au travail est bien réelle. Les entreprises ont bien compris que ce n'était plus seulement un enjeu économique, mais aussi un levier d'attractivité et de fidélisation sur un marché de l'emploi tendu.*

*L'attente des salariés est forte. La montée en puissance des outils virtuels depuis la*

*crise sanitaire a notamment fait émerger des approches innovantes que nous allons tenter de vous partager.*

## **Le serious gaming**

Il paraît que le meilleur apprentissage s'effectue en s'amusant. Car s'il faut être sérieux dans son travail, il n'est heureusement pas nécessaire d'être sérieux pour travailler.

Il existe de nombreux **jeux de société** à usage professionnel pour sensibiliser les salariés sur de nombreux sujets. Chasser les risques peut se faire à travers un dessin propre à un secteur d'activité (TutoPrév de l'INRS par exemple). Mais les formats sont variés : jeux de cartes, jeux de plateau à dés... Il y en a véritablement pour tous les goûts.

Les **Escape Games** ont été déclinés dans l'espace professionnel. Là encore, plusieurs thématiques sont possibles en fonction des prestataires. Cela demande toutefois plus de ressources, pour atteindre un nombre de salariés plus limité. Idéal pour animer vos journées « santé et sécurité au travail ».

La **Réalité Virtuelle** est une solution qui ne plaît pas qu'aux plus jeunes. Le sentiment d'immersion enchante même les personnes peu familières avec les jeux vidéos. Il existe deux grandes écoles : agir sur son environnement virtuel ou être témoin d'une situation. Dans les deux cas, les connaissances sont mises à l'épreuve sur des sujets aussi variés que les RPS, les TMS ou le travail en hauteur.

### Apprendre à son rythme

Les formations opèrent également leur révolution numérique. Cela répond aux attentes des salariés qui s'intéressent librement à de nombreux sujets, et qui souhaitent se former progressivement toute l'année. Très utile également lors des processus d'onboarding pour suivre les étapes d'intégration et d'acculturation des nouveaux salariés.

Pour la plupart des gens, LMS est un terme parfaitement incompréhensible. Et rassurez-vous, ça l'est pour nous aussi ! Il s'agit d'un **Learning Management System**, autrement dit, une interface en ligne où les salariés pourront découvrir de nombreuses ressources produites par l'entreprise ou par leurs pairs.

Un collaborateur nouvellement recruté peut, par exemple, suivre plusieurs vidéos thématiques (voire un replay de webinaire), telle qu'une sensibilisation sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail, puis répondre à un rapide questionnaire.

C'est finalement très proche des outils d'**e-learning**. Ce dernier est toutefois développé par des

prestataires externes. Par exemple, Horizon Santé Travail relaie librement les modules de l'Afometra depuis notre site internet, pour informer ses salariés sur une dizaine de risques professionnels.

Enfin, les services de **formation en ligne** se multiplient, parfois avec des abonnements disponibles pour que les employeurs les mettent à disposition de leurs salariés. Nous pensons à LinkedIn Learning, mais il en existe beaucoup sur le marché. Il y a matière sur l'hygiène de vie ou le développement de soft skills.

### Les interfaces en ligne

Parfois, se connecter à une interface en ligne facilite les démarches. Quelques clics permettent d'accéder à de nombreuses données utiles autour de thématiques qui doivent encore gagner en visibilité.

C'est le cas pour la **santé des dirigeants**, sujet qui impacte directement la santé des entreprises. Grâce à des initiatives comme Amarak e-santé, les chefs d'entreprise peuvent remplir un questionnaire en ligne et faire le point sur leur santé : c'est offert pour nos adhérents, parlez-en à nos équipes.

La **santé mentale** est une thématique émergente, avec une vraie prise de conscience depuis la crise COVID. Nous vous recommandons vivement les ressources du site internet des Premiers Secours en Santé Mentale, qui développe actuellement une application smartphone.

Et c'est d'ailleurs dans cette tendance qu'Horizon Santé Travail a contribué au développement de l'**application Form-e**, véritable coach de bien-être et de santé au travail, disponible à un tarif exclusif pour les salariés de nos adhérents (cf. Brèves d'actualités).

De belles avancées qui nous permettent d'être enthousiastes pour l'avenir.

## AGENDA

					
Mardi 5 mars 2024	<b>Webinaire</b> 9h30 - 10h	<i>Aménager son poste de travail, l'essentiel en 30 minutes</i>			
Jeudi 7 mars 2024	<b>Webinaire</b> 11h - 12h	<i>Prévenir les Risques Psychosociaux (RPS)</i>			
Mardi 12 mars 2024	<b>Webinaire</b> 14h-15h	<i>Rédiger son Document Unique, méthode et initiation</i>			
Mardi 19 mars 2024	<b>Webinaire</b> 11h - 11h45	<i>Gérer les conflits liés au travail</i>			
Mardi 4 juin 2024	<b>Webinaire</b> 14h - 14h45	<i>Le harcèlement sexuel et les agissements sexistes</i>			



### Le processus d'inscription devient plus simple !

Rendez-vous sur notre site internet, rubrique "Evenements". Sélectionnez la thématique souhaitée et cliquez sur le bouton "Inscription" : une fois le formulaire rempli, vous recevrez la confirmation par mail et une relance la veille.

Un conseil : vérifiez bien l'orthographe de vos coordonnées, ainsi que vos spams.

**Pour participer** : inscrivez-vous en ligne sur [www.horizonsantetravail.fr/evenements](http://www.horizonsantetravail.fr/evenements)

**Pour vous connecter le jour J** : à partir de votre ordinateur, tablette ou smartphone, cliquez sur **le lien qui vous aura été communiqué par mail 24h** avant

**Des questions ?  
Contactez-nous !**  
[contact@horizonsantetravail.fr](mailto:contact@horizonsantetravail.fr)



**Donnez-nous  
votre avis**

**Horizon Santé Travail est un service de Santé au Travail situé en Île-de-France.**

Nos équipes pluridisciplinaires, rassemblant 200 professionnels qualifiés, vous proposent tout type de prestations en matière de prévention des risques professionnels et vous accompagnent dans la sensibilisation et l'information de vos salariés. **Nos 14 centres médicaux sont situés à Paris, ainsi que dans les départements des Yvelines, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis.**



Direction de publication : Association Horizon Santé Travail. Comité de rédaction : Aurélien Matte, Jessica Abdo, Frédérique Bégot, Christelle Guédé, Nadia Lehau, Fabienne Zecri.

17 avenue du Maréchal Joffre, 92022 Nanterre cedex  
01 41 37 82 82 - [contact@horizonsantetravail.fr](mailto:contact@horizonsantetravail.fr)  
[www.horizonsantetravail.fr](http://www.horizonsantetravail.fr)

